

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 28					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	4. au- du mat.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	12.1 au- dessus	51 deg.	27 pou. 7 lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
5 h.	0 h.	6 h.	Pleine lune.		18
20 n.	m. 27	42 n.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2^m.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 28 avril 1839.

BUDGET DE LA VILLE DE LYON.
(7^e et dernier article.)

Nous arrivons à cette partie des dépenses qui figurent dans notre budget pour des travaux publics à frais communs entre la ville, le gouvernement et le département. Dans l'examen du projet de budget nous avons eu occasion de signaler déjà l'entraînement auquel on se laisse facilement aller en pareille matière, nous n'avons donc à nous occuper aujourd'hui que de l'exécution. Sous ce rapport, il nous semble que les travaux du pont de la Guillotière marchent avec beaucoup de lenteur et qu'ils devaient être accélérés dans l'intérêt public. L'administration pourra nous répondre qu'elle n'a pas d'action sur les ingénieurs des ponts-et-chaussées, mais nous ne saurions admettre cette excuse, et nous avons déjà posé ce principe que du moment que l'on concourt à une dépense, on a le droit d'imposer des conditions pour l'exécution des travaux. C'est une réserve que doit faire à l'avenir le conseil municipal; il le doit d'autant plus que la ville de Lyon fait de grands frais de travaux publics de ce genre. La part qui y est affectée dans le budget de cette année s'élève à plus de 360,000 fr., y compris une indemnité de 5,000 fr. qu'on accorde à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées. Nous ne blâmons pas cette indemnité qu'on peut à la rigueur présenter comme un acte de justice, mais nous la regardons comme un argument de plus en faveur du principe que nous avons posé.

Depuis plusieurs mois un hangar a été construit sur le quai St-Antoine pour l'élévation duquel la ville donnera 140,000 francs; à la suite de ce hangar on dépose des gravois qui sans doute serviront aux remblais; par cela même que ce dépôt est indispensable, la ville doit hâter de tout son pouvoir l'exécution des travaux pour rendre ce beau quai à la circulation.

Nous revenons en suivant l'ordre du budget aux travaux faits par la ville seule. A propos d'un article de 9,000 fr. pour des pavés neufs, M. le maire, à qui un membre du conseil municipal demandait si le quartier du Mont-Sauvage serait bientôt pavé, a répondu que cette mesure devait être ajournée parce que les constructions y ont été élevées sur des alignements irréguliers, et aussi parce que tous les nivellements ne sont pas accomplis. Nous n'avons pas d'observation à faire sur la seconde partie de la réponse qui est juste; il en est autrement de la première, et nous demanderons à quoi servent MM. les voyers, et quelle est donc l'action municipale sur les constructions, si dans un quartier neuf on peut bâtir sur des alignements qui ne sont pas réguliers et qu'il faudra rectifier plus tard. Les voyers doivent, ce nous semble, apporter une surveillance active dans cette partie de leurs attributions, et ne pas permettre que les convenances particulières troublent l'harmonie générale.

15,000 francs sont affectés à l'entretien des promenades publiques et des aqueducs. On a peine à comprendre au premier coup d'œil comment ces deux objets, si différents l'un de l'autre, figurent dans le même article; mais quand, de la réflexion impuissante à résoudre ce problème, on descend à l'examen matériel des choses, quand on parcourt un peu notre ville, on ne tarde pas à le comprendre; quand on voit que nos promenades publiques sont des cloaques, ce qui avait paru d'abord une bizarrerie devient un trait

d'esprit du malin employé chargé à la mairie de la rédaction du budget.

Nos promenades sont peu nombreuses; nous avons autrefois des arbres sur toutes les places un peu spacieuses, aux Célestins, à Saint-Jean, à Saint-Clair; les acacias de cette dernière place surtout étaient fort beaux. Le vandalisme administratif a mis la coignée à la main des propriétaires dont les arbres masquaient les maisons, et nos places sont nues aujourd'hui. La belle avenue de peupliers d'Italie qui bordait le Rhône sur la chaussée Perrache, disparaît peu à peu. Le temps, le manque de soins, l'action délétère de l'acide sulfurique ne vont plus assez vite; un journal annonçait, il y a quelques jours, que beaucoup de beaux arbres, forts et vigoureux, venaient d'être condamnés à tomber. Il reste donc une partie de nos quais, les Tilleuls et le cours du Midi.

Sur nos quais le hasard a tout fait; heureux l'arbre qui est tombé dans un bon terrain, car, si la terre est mauvaise, on ne fera rien pour l'améliorer, il n'aura ni engrais, ni eau. Les arbres de l'extrémité du quai de la Charité, une de nos plus jolies promenades, sont dans un état déplorable. On pioche en ce moment le quai de Retz, on le sablera; on ne se doutera même pas que les arbres ont besoin d'être arrosés. La promenade des Tilleuls était tombée l'an dernier dans l'état le plus déplorable. Il n'y avait pas moins de quarante arbres morts. Aujourd'hui, l'administration s'en occupe, c'est une justice à lui rendre. Afin d'arroser les arbres, elle a, par une délicate attention, laissé déverser sous les tilleuls toutes les eaux ménagères qui s'écoulent du pavillon Girard. Cela forme aujourd'hui dans une des allées latérales une mare verdâtre qui répand l'odeur la plus infecte; l'administration va s'empresser de faire creuser de petits ruisseaux qui passeront dans toutes les allées, afin que les eaux du pavillon Girard puissent arroser tous les arbres et achever par leur infection de chasser les promeneurs qui ont résisté jusqu'à ce jour.

Il y a non loin du pavillon Girard, entre celui-ci et celui du corps-de-garde, un puits d'absorption dans lequel une administration quelque peu soigneuse de la salubrité publique eût fait conduire ces eaux; la nôtre n'y a seulement pas songé.

Le cours du Midi n'est pas moins négligé; les fossés qu'on avait autrefois creusés entre les arbres ont été en partie comblés par la poussière et les feuilles mortes; les eaux ne trouvent pas de pente pour s'écouler, de sorte qu'à la moindre pluie ce large cours devient une immense nappe d'eau où l'on ne peut plus mettre le pied. Cette eau doit s'évaporer là; le terrain est plusieurs jours à sécher, en sorte que la plus belle de nos promenades est en même temps la moins fréquentée, parce qu'elle est souvent impraticable.

La question des eaux tarde à se décider; au système de canaux conducteurs devra se joindre un système d'aqueducs souterrains dont l'utilité est vivement sentie. En attendant que vienne le moment de l'exécution, peut-être serait-il bon de dresser les plans, afin de faire concorder avec ces plans les portions d'aqueducs que l'on exécute aujourd'hui, et qui pourraient plus tard entrer dans un plus vaste système, sans qu'on eût à en changer les niveaux.

Le dernier objet sur lequel nous appellerons l'attention, dans l'examen du budget de la ville de Lyon, c'est le vote de 10,000 fr. donnés à l'église de St-Just. C'est moins contre la dépense que nous nous élevons, que contre la ma-

nière peu franche dont on a obtenu ce vote. La loi a mis à la charge des communes les édifices consacrés au culte; il faut obéir à la loi, mais lorsque des besoins se font sentir M. le maire fait un rapport; l'examen de la demande est renvoyé aux commissions des finances et des travaux publics, et c'est sur de nouveaux rapports de ces commissions que le conseil, éclairé encore par la discussion, accorde ou refuse les fonds demandés.

Dans le vote dont il est question, ces formes n'ont point été observées. M. le maire interrompait la discussion du budget, qui touche à sa fin, pour faire un rapport. Les paroles dont il l'accompagne prouvent qu'il a tout préparé pour enlever le vote. A l'entendre, les travaux sont de la plus urgente nécessité, le conseil de fabrique a déclaré que ses propres ressources ne pourraient pas suffire, et, déviant de toutes les habitudes, M. le maire demande nettement que le conseil vote à l'instant même, sans nommer des commissions pour examiner si les dépenses sont réellement aussi urgentes qu'on le dit. Trois membres l'appuient, et M. le maire et le conseil, qui ont refusé deux mille cinq cents francs pour une école déclarée nécessaire, jettent dix mille francs à une église sans avoir examiné si elle en a réellement besoin. Cette manière d'obtenir les votes n'est ni franche, ni digne d'une administration municipale. Il faut donner aux églises ce qui leur est nécessaire; mais il faut examiner les demandes et reconnaître cette nécessité. Voter autrement, c'est faire de l'escamotage.

Nous terminons ici le long examen de notre budget municipal. Nous avons appelé l'attention sur tous les objets qui nous ont paru de quelque importance, et franchement exprimé notre opinion sur l'administration. Nos paroles et nos jugements sur elle ont pu paraître sévères; nous citons des actes à l'appui de notre opinion. L'administration d'une ville aussi importante que Lyon est une chose grave; le commerce, l'industrie, les arts, les sciences ont tous quelque affinité avec elle. Les règlements, les votes municipaux ont une action plus ou moins puissante, mais incontestable, sur toutes ces choses; il importe donc que l'administration soit confiée à des hommes de capacité, à qui ne soient étrangers ni les arts, ni les sciences, ni les besoins de l'industrie et du commerce. La moindre commotion politique arrête chez nous l'industrie, et au calme de l'atelier travailleur fait succéder l'agitation de la rue inactive; il faut dans ces jours-là une municipalité paternelle et ferme tout à la fois, qui sache prendre les mesures indiquées par l'humanité et au besoin faire tête à l'orage.

Pour que dans les jours de calme, et dans les jours de malheur, l'administration n'éprouve pas de trop grands obstacles, il faut qu'elle soit entre les mains d'hommes qui inspirent la confiance et commandent le respect. L'emploi d'un budget de quatre millions demande aussi des connaissances, non-seulement en finances, mais encore en économie politique, quelque restreinte qu'en puisse être l'application, dans l'administration d'une seule ville.

Nous avons donné de la publicité aux séances du conseil municipal, précisément pour que les citoyens fussent éclairés sur les actes de la mairie et pour que les électeurs soient eux-mêmes les juges de leurs mandataires. Qu'ils suivent les séances de ce conseil où se discutent les intérêts de la cité; qu'ils voient les propositions faites par ceux qu'ils ont nommés, leurs travaux dans les commissions

LETTERES A UN AMI.

V.

Je t'ai promis le compte-rendu du cours de M. Edgar Quinet; mais, hélas! outre la faiblesse de ma mémoire et de ma plume qui est toujours près de se rompre à chaque ligne, tu le sais mieux que personne, comme tant d'autres j'ai un ennemi insombrable, et cet ennemi c'est ma position sociale, comme on dit, ou si tu l'aimes mieux, mes fonctions dans l'Etat. Aussi, quand j'entends nos poètes romantiques remplir de leurs larmes le moule de leurs vers ou l'encrier de leur prose, je suis toujours sur le point de me retourner vers eux et de leur dire: Mes beaux messieurs, sommes-nous donc, nous autres, sur des lits de roses?

C'est surtout mercredi dernier que j'ai senti la piqure de ces mille épingles, de ces mille riens qu'on est convenu d'appeler devoirs, et qui ne sont cependant pour tant de gens que des modes vivendi. Je n'ai pu assister à la séance du cours de littérature étrangère; seulement, autant que j'ai pu comprendre ce qu'on m'a dit, la leçon a été le coup d'œil d'un philosophe sur l'ensemble et les détails géographiques du globe.

Aujourd'hui je puis te donner un à peu près au dix millième de ce que j'ai entendu. Si tu te plains de la réduction, Reuve des Deux Mondes, où tu respireras tout à loisir les parfums du poète; la Reuve promet des leçons. Voici le résumé tel que j'ai pu le saisir:

Le monde est prêt à recevoir l'homme; — les vallées sont tracées comme de larges sillons; — elles vont recueillir la semence du genre humain.

Après nous avoir dit que dans leurs migrations les peuples conserveront le type primitif qui leur a été donné par l'artiste suprême, après nous avoir indiqué plusieurs exemples de la permanence de l'organisation physique comme de l'organisation morale des races, — sans vouloir entrer dans cette question tant débattue aujourd'hui, — M. Edgar Quinet nous a montré les fleuves comme les conducteurs des nations qui cherchent la par-

tie terrestre qui convient le mieux à leur développement, ou, si tu le veux, le milieu matériel où elles doivent s'enraciner et fleurir.

Après les fleuves sur la terre, ces chemins qui marchent, comme a dit Pascal, le professeur nous a fait voir dans le ciel les bandes d'oiseaux guidant les tribus errantes vers la cité qui doit être leur demeure; — les grues de Mégare, les vautours de Rome, le cerf des Germains, le corbeau des Scandinaves, en se fixant, fixent les peuplades sur le sol où elles doivent grandir.

Maintenant reste à savoir le point où a commencé le grand mouvement de l'humanité; — d'où vient-elle? — M. Edgar Quinet, comme tous les savants du siècle, pose son berceau entre le Géhoun et l'Indus. — Comment a-t-on pu retrouver les traces de la marche du genre humain sur la rosée de la terre vierge encore de vestiges, de pas intelligents? — On les a retrouvées par les monuments; — et ces monuments des migrations, des fluctuations humaines, sont les langues. — Toutes les langues connues ont une affinité intime avec le persan et le sanscrit; — la langue sacrée de l'Inde renferme les éléments, les racines, les principes des langues occidentales. — Permetts-moi d'appuyer cette assertion par quelques mots: père en français, pater en latin, padre en italien, vater en allemand, father en anglais, en sanscrit pitri; de même le mot mère, mater, madre, mutter, mother, matri. Les verbes être, tendre, voir, manger, donner, tourner, etc.; les mots frère, sœur, cœur, Dieu, etc.; les pronoms possessifs à moi, à toi, etc.; les noms de nombre deux, trois, etc.; les mots primitifs puer, vir, pes, pedis, dentes, sonus, serpens, dies, locus, ovis, etc., ont leur racine dans le sanscrit. L'unité de la souche des langues prouve l'unité des races humaines.

Alors s'est présenté naturellement le problème de la formation des hommes en société. Critiquant le XVIII^e siècle, ce siècle, froid raisonneur, inflexible logicien, qui a pris la question de trop bas pour pouvoir l'embrasser, la pénétrer tout entière, M. Edgar Quinet, nous montrant Rousseau, qui met dans une forêt abstraite des hommes abstraits, à quérant lentement leurs con-

naissances, et finissant par s'unir entre eux, nous a indiqué le principe unique de la société. Selon lui, il y a eu société alors qu'un homme inspiré a révélé, à communiqué aux autres hommes l'idée de Dieu. Et alors le poète a donné cours à sa belle imagination, nous présentant les mortels s'élevant vers le créateur par l'intermédiaire de la création; la lumière bienveillante du soleil se répandant sur tous, l'harmonie de son cours et de ses révolutions copiée dans les 360 familles, dans les 12 tribus du peuple juif. Ici, je te ferai bien quelques observations sur les idées de notre professeur; mais, comme elles reposent sur un principe tout différent que celui qu'il donne à sa philosophie, tu comprends qu'elles m'entraîneraient trop loin. J'aime mieux te parler du dernier ouvrage de M. Edgar Quinet: *Allemagne et Italie, ou Philosophie et Poésie*.

En effet, loin de faire comme la plupart des poètes du jour, qui ne s'occupent que de la forme, ou du sentiment individuel, M. Edgar Quinet s'est livré tout entier à la recherche, à l'expression de pensées, de sentiments généraux. Complétant l'idée de Vico qui nomme la philosophie l'intelligence, et la poésie le sens de l'humanité, M. Edgar Quinet met le véritable instinct de l'homme dans la conscience, et c'est cette conscience nécessaire, seule digne du nom de philosophie, qu'il donne pour ame, pour vie à sa poésie. Loin de s'attacher comme Victor Hugo à de petits tableaux délicieux, à l'ode énergique mais isolée, au drame brillant mais factice, loin d'imiter Lamartine dans l'analyse de sentiments tendres et délicats mais individuels, dans les mélancoliques rêveries, les pensées pleines de charme, les créations idéales mais fausses, Edgar Quinet s'est attaqué tout d'abord à de grands types, à ces caractères puissants qui semblent moulés pour l'éternité, et qui planent sur l'histoire humaine. Ce n'est pas ici le cas d'étudier la manière dont il a traité les superbes sujets d'Ahasvérus, de Napoléon, de Prométhée; il nous suffit d'avoir signalé cette tendance qui est le signe distinctif de notre poète. L'un des premiers, il a initié la France aux travaux philosophiques de l'Allemagne. Eloquent traducteur de Herder, il partage avec Victor Hugo l'honneur d'avoir vu ses dé-

et leurs votes; c'est à leurs œuvres qu'il faut juger les hommes.

Il importe de se fixer sur la valeur de chacun, afin qu'au jour des élections on puisse renouveler le mandat de ceux qui n'en auront usé que dans l'intérêt de la cité, et le retirer à ceux qui l'auront fait servir à leurs intérêts privés, ou auront essayé de s'en faire un marche-pied pour arriver plus haut.

Voici, d'après le *Constitutionnel*, les bruits qui circulaient hier dans les salons de la présidence, ouverts pour la première fois depuis le commencement de cette session :

La première réunion qui a eu lieu aujourd'hui chez le président de la chambre a été très-nombreuse et fort animée. On s'y informait avec inquiétude de l'état de la crise ministérielle, et on n'y apprenait rien que de très-vague. Il paraît même que jamais la formation d'un cabinet n'a été plus incertaine. Le parti de la cour semble s'accommoder d'une situation dont tout le monde s'alarme. Il n'y a de stable que le provisoire.

On pense que la chambre va, dégagée de toute préoccupation sur l'avenir, se livrer tranquillement à l'examen du budget, le voter avec un abandon complet et une parfaite quiétude; on s'imagine qu'après avoir donné au ministère provisoire un vote de confiance définitive, c'est-à-dire un large supplément de fonds secrets qui paie l'arrière des élections et les élections futures, les députés seront trop heureux de regagner leurs foyers et d'aller jouir des douceurs de l'arrière-saison.

On parlait bien de quelques projets de nouveau ministère, mais tellement absurdes que personne ne pouvait y ajouter foi. Dès que certains hommes ont perdu toute chance de majorité, on se hâte de les mettre en avant; dès qu'ils deviennent impossibles, le parti de la cour les proclame indispensables.

Si la semaine s'écoule sans que rien se termine, et cela nous paraît certain, un très-grand nombre de députés sont décidés à demander qu'une adresse respectueuse soit faite au roi pour le prier de prendre en considération la triste situation du pays, et on peut être sûr que cette proposition sera votée à une très-forte majorité.

Nous pensons que le ministère provisoire ne croira pas devoir répondre à une nouvelle adresse par une nouvelle dissolution.

Il y a eu hier assemblée pour rédiger le programme de la cérémonie des funérailles de Nourrit. On paraît disposé à y déployer une grande pompe musicale. (Gazette.)

DEUXIÈME CONSEIL DE GUERRE SÉANT A LYON.

POUR UN MORCEAU DE PAIN ON N'ÉTRANGLE PAS UN HOMME. — MONTRE PRISE POUR QUELLE NE SOIT PAS VOLÉE.

Lacour est un ancien militaire, au regard fier, aux larges épaules, au teint brûlé par le soleil. A son attitude guerrière, on comprend qu'il n'a pas vécu toujours dans l'oisiveté des garnisons; il vient de franchir les Pyrénées; naguère il était au sein de la malheureuse Espagne, soldat de la légion étrangère, sous les ordres de l'intrépide Conrad.

En passant par Limonest, il est entré chez Mme Perret, boulangère; et comme pour toute fortune il n'avait que trois sous, il a demandé la moitié d'un petit pain. Sur le refus de la maîtresse de la maison, il s'est servi lui-même, a partagé le pain sur ses genoux; et comme il se disposait à le porter à sa bouche, Mme Perret, furieuse, voulait lui arracher les yeux. Il n'a pas eu le temps d'offrir ses trois sous, les gendarmes sont venus l'arrêter presque immédiatement; mais il ne s'est pas avili par un vol: il sait se battre, il ne sait pas voler. C'est la justification que Lacour présente au conseil.

Blin, premier témoin, avec un ton dont la lenteur extrême contraste avec la parole vive et saccadée de Lacour, dépose: Je venais de faire ma tournée pour Mme Perret, chez laquelle j'ai l'honneur d'être garçon. J'étais occupé à lui rendre compte de tout, lorsque je vois monsieur qui entre. Il demande la moitié d'une miche; ma maîtresse lui répond: « Non, je ne veux pas. » Ce monsieur lui dit alors: « Je suis militaire, j'ai faim! » Et il prend une miche qu'il casse sous son genou. Il n'a pas le temps d'en porter un seul morceau à sa bouche; ma maîtresse se jette sur lui, lui applique une demi-douzaine de soufflets avec une rapidité effrayante; et lui, il n'en rend qu'un à ma maîtresse, et je le trouvais bien bon pour ça; car moi je ne suis pas un méchant, bien sûr, et pourtant, si on m'en donnait un, j'en rendrais deux. Le bourgeois arrive alors, et il me dit: Comment! tu laisses battre ta maîtresse! — Oui, que je lui dis; elle bat, mais elle n'est pas battue... Vous voyez bien que ce militaire ne se venge seulement pas. — Va, me dit-il, cours chercher les gendarmes! Je lui répondis: « Ça ne me regarde pas; ce n'est pas pour un morceau de pain qu'on étrangle un homme. »

buts applaudis par Châteaubriand, et sa gloire littéraire prédite par l'Homère chrétien.

Pour se faire une idée du cours de M. Edgar Quinet, on n'a qu'à lire *Allemagne et Italie*; les grandes pensées du philosophe s'y montrent, pour ainsi dire, en raccourci. Obéissant à son enthousiasme lyrique, il examine attentivement l'une après l'autre les époques des principaux peuples de l'Europe. Malheur aux savants, aux philosophes qui, dans leurs inflexibles recherches, dans leur désespérante logique, viennent détruire ses idoles; le poète alors résiste de toutes ses forces au penseur.

Il défend Homère contre Wolf, l'histoire romaine contre Niebuhr, Moïse et la Bible contre M. de Wette, enfin le Christ et l'Évangile contre le docteur Strauss. En vain la philosophie lutte, la poésie l'emporte, l'instinct triomphe d'une fausse logique.

Dans les deux volumes de M. Edgar Quinet, l'un débordé de poésie, l'autre d'érudition. Dans son étude sur la vie de Jésus par M. Strauss, le poète étale devant nous toute l'exégèse allemande, et ce petit opuscule est peut-être l'ouvrage qui donne l'idée la plus nette de la situation des esprits en Allemagne, c'est-à-dire du spiritualisme aboutissant aux mêmes excès de critique que le matérialisme en France, la fureur de synthèse produisant les mêmes désordres que la fièvre de l'analyse.

Ce que j'aime surtout dans M. Quinet, c'est cette faculté qui consiste à condenser sa pensée, si je puis m'exprimer ainsi, et à renfermer toute la fécondité d'une idée, quelque puissante qu'elle soit, dans le moule étroit et fort de l'expression; sa philosophie se résout toujours en poésie, et *vice versa*: le raisonnement métaphysique en formule concise, brève, significative; l'enthousiasme d'une description ou d'une digression poétique se termine toujours par un trait qui le résume tout entier. Lire *Allemagne et Italie*, c'est une espèce de préface indispensable aux leçons de littérature; car aujourd'hui, si tout le monde ne peut entendre, du moins tout le monde peut et veut lire. La presse tend de plus en plus à n'être que l'écho de la science; la science, qui de nos jours n'occupe modestement que le feuilleton, remplira plus tard le journalisme tout entier.

J. B. P.

M. le président: Pour quel motif êtes-vous sorti de chez votre maîtresse?

Le témoin: Oh! monsieur le président, ce n'est pas pour cette affaire: c'est que, voyez-vous, je voulais aller plus loin.

Mme Perret dépose ensuite que Lacour lui a demandé du pain d'autorité, en annonçant qu'il ne paierait pas, par la raison qu'il était sans argent; que, malgré un refus formel, il s'est emparé d'un pain, et qu'au moment où elle voulait s'opposer à cette étrange hardiesse, il l'a violemment maltraitée.

M. le président: Madame, sur les points principaux de votre déposition, vous êtes en opposition formelle avec le précédent témoin.

Mme Perret, vivement: Ah! mon cher... (On rit.) Ah! mon capitaine... (Nouvelle hilarité.) Je ne sais pas m'annoncer avec éloquence, mais je dis la vérité; je suis ici pour dire la vérité, et je la dis.

M. le président: Il paraît pourtant que vous êtes dans l'erreur; car ce témoin n'a aucun intérêt...

Mme Perret: Alors je suis un faux témoin, je suis au mauvais sujet! je suis... Écrivez donc au maire, à l'adjoint, à toute la municipalité... Moi, connue pour une si brave femme!... Et lui, je l'ai mis à la porte de chez moi pour cette cause-là. Le mot de lâche se paie; je l'ai appelé lâche devant M. le brigadier de gendarmerie, parce qu'il avait laissé battre sa maîtresse. Il se venge ici, je le vois bien!

En se retirant, Mme Perret jette sur Blin un regard menaçant avec ces mots: Ah! petit vagabond, va!

Le conseil, ainsi que M. Issautier, capitaine-rapporteur, qui conclut lui-même à l'acquiescement, ne partage pas la conviction de Mme Perret, et, à l'unanimité, il déclare l'ancien soldat de Conrad non coupable.

— La cause suivante présente un caractère bien plus grave. Il s'agit du vol d'une montre en or.

Bouffis, canonnier à Valence, est accusé d'avoir commis ce vol. Il avoue avoir pris la montre, mais il repousse toute intention criminelle. Il était dans un cabaret avec le nommé Biron, qu'il avait rencontré fortuitement dans la rue. A minuit, une querelle s'engagea avec plusieurs autres individus qui buvaient dans le même cabaret. Biron, qui était ivre, fut renversé; en faisant des efforts pour le relever, il saisit sa montre, dont le cordon resta engagé dans ses doigts. Il la garda jusqu'au lendemain, afin qu'elle ne lui fût pas dérobée par d'autres. Pour prouver qu'il n'avait pas l'intention de se l'approprier, il dit qu'il l'annonça dès le lendemain à un de ses camarades pendant la nuit, et que de bonne heure il demanda vainement à son maréchal-des-logis la permission de sortir. Il ne sollicitait cette permission, ajoutait-il, que dans l'intention d'aller rendre la montre.

Biron dépose qu'en sortant de l'auberge de la femme Berquet, où il n'y a eu, d'après ses souvenirs, qu'une querelle sans rixe, il rencontra un obstacle qui le fit tomber; il pense toutefois que Bouffis a beaucoup contribué à sa chute, mais il affirme que celui-ci lui a arraché de force et malgré la plus vive résistance sa montre placée dans son gousset; il a poursuivi le voleur, mais il n'a pu le rencontrer que le lendemain matin à la caserne. Il avoue que les vapeurs bachiques avaient, ce soir-là, quelque peu obscurci son intelligence.

Mme Berquet dépose qu'à la suite d'une violente dispute des coups de poing ont été échangés; alors Bouffis et Biron ont été mis à la porte; un instant après elle a entendu les cris *au voleur! à l'assassin!* et elle a distingué ces mots: *Canonnier, vous m'avez volé!* Mais la frayeur l'a empêchée de sortir.

Le canonnier Mouchard, appelé comme témoin à décharge, dépose qu'en effet Bouffis, vers les 5 heures du matin, lui a parlé de la scène de la nuit, mais il ne lui a pas parlé de son intention de rendre la montre; au contraire, il lui a dit, mais sans doute, ajoute le témoin, encore égaré par la boisson: *Si le bourgeois ne vient pas la chercher, je la laverai.*

Bouffis, à la majorité de faveur de 3 voix contre 4, est déclaré non coupable.

M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder au musée de Lyon le groupe de la *Famille de Cain*, qui fait partie de l'exposition de 1839 au musée royal.

Le président de la société des Amis des Arts de Lyon prévient MM. les membres titulaires de ladite société que l'assemblée générale qui était indiquée pour le jeudi 25 courant n'ayant pas réuni le nombre d'actionnaires voulu par l'art 10 des statuts pour rendre valables ses opérations, une nouvelle réunion aura lieu le jeudi matin 2 mai à 9 heures moins un quart précises; en vertu de l'art. 10 précité, il sera procédé dans cette séance au renouvellement des membres de la commission sortants, quel que soit le nombre des sociétaires présents.

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE LYON, POUR LE REMPLACEMENT DE M. RICHAN, DÉCÉDÉ.

Le préfet du Rhône, Vu les articles 11, 26, 34, 36 et 49 de la loi du 22 juin 1833, sur l'organisation des conseils-généraux et des conseils d'arrondissement,

ARRÊTE :

Art. 1er. L'assemblée des électeurs départementaux du 3e canton de la ville de Lyon, divisée en trois sections, est convoquée pour le dimanche vingt-six mai prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du conseil de l'arrondissement de Lyon, en remplacement de M. Richan, élu à ce conseil le 3 mars 1837, décédé le 5 avril présent mois, et dont les fonctions ne devaient expirer qu'en 1842.

Art. 2. La première section, composée de 10e des électeurs appartenant, par le domicile d'inscription, à la portion du territoire de la Croix-Rousse renfermée dans la circonscription de ce canton, et qui sont au nombre de 28;

2o De la partie des électeurs domiciliés à Lyon dont le nom commence par l'une des lettres A, B, C et D, donnant un nombre de 272;

Se réunira, le jour indiqué par l'article précédent, à huit heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville, grande salle.

La seconde section, composée de la partie de ces mêmes électeurs domiciliés à Lyon dont le nom commence par l'une des lettres E, F, G, H, I, J, K, L et M, donnant un nombre de 294,

Se réunira, à la même heure, à l'Hôtel-de-Ville, salle du tribunal de commerce.

La troisième section, composée du surplus des électeurs de ce même canton, domiciliés à Lyon, dont le nom commence par l'une des onze dernières lettres de l'alphabet (à partir de la lettre N à Z inclusivement), et qui sont au nombre de 250,

Se réunira, à la même heure, à l'Hôtel-de-Ville, salle du conseil des prud'hommes.

Art. 3. MM. les électeurs recevront, à domicile, par les soins de MM. les maires de Lyon et de la Croix-Rousse, une carte de convocation dont ils devront donner réception.

Art. 4. L'élection se fera par les électeurs inscrits sur les listes électorales closes les 16 et 18 octobre 1833, lesquelles ne devront subir d'autres changements que ceux qui résulteraient

1o d'arrêts rendus par la cour royale; 2o de la radiation des électeurs décédés ou privés des droits civils ou politiques par jugement ayant acquis force de chose jugée. (Art. 32 de la loi du 19 avril 1831, 31 et 40 de la loi du 22 juin 1833.)

Art. 5. Le conseiller à élire restera en fonctions jusqu'à la réélection triennale de 1842.

Paris, 26 avril 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous ne pouvons pas encore aujourd'hui annoncer que la crise ministérielle est arrivée à son terme. Vainement toutes les puissances de la chambre crient-elles chaque matin: *Fiat lux!* La lumière ne se fait pas; toutes les questions, au contraire, paraissent s'obscurcir davantage.

Les révélations que fait la presse de ce jour ne débrouillent pas le chaos. Si vous consultez le *Courrier français*, il vous dira qu'on avait rêvé un petit ministère dans lequel on aurait amalgamé M. Vivien et M. Sauzet avec M. Dumon et M. Duchâtel, sous la présidence de M. le maréchal Soult.

Si vous demandez au *Constitutionnel* ce qu'il sait, le *Constitutionnel* vous répondra que cela ne le regarde pas; qu'étranger à toutes les tentatives qui se font ailleurs, il ne saurait dire si les combinaisons ministérielles auxquelles prennent part les doctrinaires et les 221 ont fait quelques progrès.

D'un autre côté, l'*Europe*, sans doute pour faire pièce au château et montrer quelles pensées absurdes on peut raisonnablement lui supposer, annonce que l'œuvre ministérielle est près de s'accomplir; que le nouveau cabinet se composera de MM. le maréchal Soult, président du conseil et ministre de la guerre; Sébastiani, ministre des affaires étrangères; Guizot, à l'intérieur; Duchâtel, aux finances; Persil, à la justice; Cunin-Gridaine, au commerce; Sauzet, à l'instruction publique.

Le Commerce ne pense pas que les choses soient aussi avancées. Selon lui, la circonspection de la chambre encourage la cour qui compte pouvoir traverser la session et obtenir le budget avec le cabinet intérimaire.

Si tel est l'espoir de la camarilla, cet espoir sera déçu; la chambre, il est vrai, a montré jusqu'à présent une excessive circonspection; mais la patience commence à lui manquer, et cela se conçoit aisément. Aussi, préoccupés de cette pensée qu'il faut en finir, une cinquantaine de députés se sont-ils réunis aujourd'hui extraordinairement dans le premier bureau de la chambre. L'ordre du jour portait que trois questions seraient discutées; ces questions étaient celles-ci:

Convient-il de présenter une adresse au roi? Dans quelle forme cette adresse doit-elle être rédigée et présentée?

A qui en confiera-t-on la rédaction?

C'est à trois heures et demie que la réunion a commencé; elle est présidée par M. Dupont (de l'Eure). Toutes les nuances de l'opposition y sont représentées: l'extrême gauche, par MM. Garnier-Pagès et Martin (de Strasbourg); l'opposition dynastique, par MM. Odilon Barrot, Quinette, Piéron, etc.; le centre gauche, par ses notabilités. Aucune décision ne sera prise avant cinq heures, mais il n'est pas douteux que le principe de l'adresse ne soit adopté à la presque unanimité.

Les députés doivent être convoqués pour demain dans leurs bureaux, à l'effet d'y procéder à l'examen du budget. Plusieurs députés annonçaient cet après-midi la ferme résolution de refuser de s'occuper de cet examen avant la constitution définitive du nouveau cabinet.

La réunion-Barrot est convoquée pour dimanche, à l'effet de s'entendre sur les mesures à prendre dans les circonstances graves où nous nous trouvons. La réunion-Gaucheron doit s'assembler également dans le même but. Tout le monde comprend la nécessité d'en finir, et pour cela une seule chose est à faire: il faut parler ferme et haut.

On a dit cet après-midi qu'hier au soir M. le maréchal Soult avait consenti à accepter M. Thiers pour collègue, mais qu'il y mettait pour condition l'entrée de M. Guizot dans le cabinet. Ce serait une manière de céder qui ressemblerait à toutes les concessions qu'on a consenti à faire jusqu'à présent, c'est-à-dire à une mystification. Sera-ce au moins la dernière?

— Les amis de la camarilla des Tuileries ne négligent aucun moyen d'entraver la formation d'un cabinet centre gauche et les opérations de la chambre. Il est par malheur trop facile de reconnaître le cachet de ces tentatives.

Nous citerons le passage suivant de la correspondance du *Standard*, en le dégageant de quelques absurdités trop grossières, que le correspondant britannique, trop peu satisfait du canevas qui lui a été donné, a voulu broder sur ce fond: « Les ennemis du roi se proposent d'abord de faire une adresse à S. M., de renvoyer la proposition dans les bureaux, de nommer une commission, de choisir M. Thiers pour rapporteur, et d'avoir ainsi une adresse préparée, discutée et votée, afin de forcer le roi soit à abdiquer, soit à accepter un cabinet centre gauche et gauche, et à abandonner la politique extérieure et intérieure suivie depuis huit ans. Ils veulent en second lieu que la chambre des députés déclare en permanence, et qu'elle ne se sépare que lorsque le roi aura nommé un ministère centre gauche et abdiqué sa prérogative en faveur de ce qu'on appelle le système parlementaire! Tels sont les projets et les plans des ennemis du roi, et par là j'entends naturellement les ennemis de la royauté. »

— Nous avons dit, il y a déjà quelque temps, que l'honorable M. Chapuys-Montlaville avait l'intention de présenter à la chambre une proposition relative à la réouverture de tous les ossements des victimes de la grande semaine sous la colonne de Juillet qu'on élève sur la place de la Bastille. M. Chapuys-Montlaville est toujours dans les mêmes intentions, et pour s'assurer davantage que sa proposition est acceptable, il est allé hier, avec son collègue M. Auguis, visiter les caveaux qui ont été construits sous la colonne de

Juillet. Les caveaux sont aussi spacieux que ceux de Saint-Denis, et la manière dont ils ont été préparés les rend on ne peut plus propres à la glorieuse destination que M. Chapuy-Montlaville a eu la pensée de leur donner.

Le principe de la liberté de la presse a remporté aujourd'hui un nouveau triomphe devant la cour d'assises de la Seine. Deux journaux, l'Europe et l'Echo français, accusés d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement, et d'avoir pris la qualification de légitimistes, ont été renvoyés avec un verdict d'acquittement. Personne moins que nous ne sympathise avec les opinions professées par les deux journaux inculpés, mais nous n'en sommes que plus libres pour exprimer la satisfaction que nous cause l'arrêt de la cour d'assises. Que chacun puisse développer ses théories et s'appeler franchement par son nom, voilà ce que nous désirons pour nos adversaires comme pour nous, et certes l'intérêt de la vérité, celui du pays, et même de la morale publique, gagneraient à ce qu'il en fût ainsi. Le jury de la Seine a paru le comprendre, et nous l'en félicitons hautement. (National.)

Le Commerce disait hier que l'action intentée contre M. Emile de Girardin, par les membres du comité de surveillance de la Presse, n'était pas sérieuse; il ajoutait que plusieurs actionnaires de la Presse songeaient à intervenir dans cette affaire dans un tout autre but que MM. les membres du comité. Ces derniers ont adressé une réclamation au Commerce. Ils prétendent que leur action est sérieuse, et qu'ils verront avec plaisir des actionnaires se joindre à eux dans cette affaire. Ce désir sera satisfait, dit le Commerce, car, ainsi que nous le disions hier, quelques actionnaires ont pensé qu'ils pourraient avoir intérêt à intervenir dans cette affaire, pour seconder le zèle du conseil de surveillance. Ils ont remis à cet effet leurs pouvoirs à Me de Bénazé, avoué, rue Louis-le-Grand, 7.

Nous avons annoncé que M. le comte Jaubert, député, partait la semaine prochaine pour Constantinople. On annonce aussi que plusieurs autres jeunes députés doctrinaires se proposent aussi de quitter Paris. Leur dissidence avec le reste du parti, et leur résolution de ne pas s'en séparer ostensiblement, sont la cause de cette détermination.

Un journal tory, le Standard, dont la correspondance particulière résume très-fidèlement les opinions du parti de la cour, contient dans son dernier numéro les lignes suivantes qui lui sont adressées: « Il est impossible de deviner ce que pourra faire le gouvernement, mais toutes les circonstances s'accroissent à démontrer qu'une nouvelle dissolution de la chambre des députés est l'unique remède possible aux maux de l'état et à cette situation anarchique. »

Nous n'oserions affirmer qu'on s'est déjà arrêté à l'idée qu'exprime le correspondant du Standard, mais s'il a été autorisé à l'émettre, c'est qu'on la mûrit, et qu'on réserve la dissolution comme un dernier expédient, quand toutes les intrigues qu'on met en œuvre n'auront abouti qu'à des impossibilités.

On lit dans les journaux belges que le roi et la reine partiront pour Paris le 15 mai, afin d'assister au baptême du comte de Paris. Il paraît qu'on en sait plus à Bruxelles qu'à Paris sur ce sujet.

On dit que le duc d'Orléans et le duc de Nemours, après avoir inspecté l'armée du Nord, doivent aller faire un voyage à Bruxelles, où ils resteront quelques jours auprès de la reine des Belges.

On lit ce qui suit dans la Gazette du Midi:

Tandis que la mort du général Allard, annoncée par plusieurs journaux des Indes et du Levant, est considérée comme certaine, on nous communique une lettre de son frère, qui annonce qu'il a reçu directement des nouvelles du général par l'avant-dernier paquebot d'Alexandrie, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois. Cette lettre n'indique pas la date de celle du général, mais nous savons que quarante ou cinquante jours suffisent ordinairement pour recevoir des nouvelles de Lahore par la voie d'Egypte.

Or, le Journal de Delhi, qui paraît le premier avoir répandu ce bruit, sur la foi du récit d'un voyageur, remonte au 23 février, date à laquelle il faudrait ajouter au moins une quinzaine de jours pour l'arrivée de ce voyageur de Lahore à Delhi. C'est assez dire que la nouvelle est tout à fait invraisemblable. D'ailleurs, la maladie de foie à laquelle on prétend que le général aurait succombé, n'est pas de celles qui tuent si rapidement. Aussi, sa femme, qui se trouve aujourd'hui à St-Tropez avec ses enfants, se montre-t-elle entièrement rassurée. Tout ce que prouvent les bruits répandus et la sensation qu'ils ont généralement produite, c'est l'importance du rôle politique et militaire que le généralissime de Lahore est appelé à jouer dans les luttes entre la Russie et l'Angleterre. Une armée de cent mille hommes, disciplinée et commandée à la française, enhardi d'ailleurs par des victoires, peut jeter un poids décisif dans la balance. C'est ce qui attire tous les regards sur la destinée merveilleuse de notre compatriote; c'est aussi ce qui rendra impossibles pour plusieurs années les projets de retraite du général. En attendant, sa femme fait élever ses enfants dans nos mœurs et notre religion.

Chronique judiciaire.

UN MAUVAIS PÈRE. — Parmi les détenus amenés sur le banc de la police correctionnelle est un enfant de dix ans, prévenu de vagabondage. Son front haut et large, ses grands yeux bleus, son teint d'une blancheur éblouissante, donnent à sa physionomie une expression qu'on rencontre rarement chez ces petits malheureux que la police ramasse tous les jours dans les rues de Paris. Eugène Briole ne trouve pas un mot à répondre à M. le président; à chaque question de ce magistrat, qui insiste pour connaître les causes qui ont amené son arrestation, l'enfant tourne les yeux vers son père, traduit comme civilement responsable. Il est impossible de se méprendre sur la signification de ce regard; il y a à la fois de la douleur, du regret et une insignifiante, ne paraît pas comprendre, et ne se décide à parler que lorsque M. le président l'interroge. A l'entendre, Eugène, cet enfant de dix ans, serait l'assemblage de tous les défauts, de tous les vices. Il lui aurait été impossible d'en jamais rien faire; il est gourmand, paresseux, voleur; on ne peut ni le retenir à la maison, ni le décider à aller ne veut rien faire que le mal. Pour couronner ce portrait, qu'on ne dirait jamais sorti de la bouche d'un père, il déclare renoncer à l'espoir de le ramener au bien et l'abandonne à la sévérité des magistrats. Pendant cette déclaration, Eugène n'a pas prononcé une seule

parole. De grosses larmes roulent dans ses yeux, et deux fois il fait un signe de tête négatif.

Au moment où M. l'avocat du roi va prendre la parole, deux femmes, qui n'ont pas été appelées comme témoins, demandent à être entendues, ce sont la portière et une locataire de la maison où habite Briole.

Elles apprennent au tribunal que l'enfant a le malheur d'avoir une belle-mère. La vie passée de cette femme, ses habitudes et l'empire qu'elle a su prendre sur son mari, rendent à Eugène le séjour de la maison paternelle si odieux que plusieurs fois il a dû la quitter, au risque de toutes les peines, des privations, des souffrances qu'une vie vagabonde doit apporter à un si jeune enfant. Ces deux femmes affirment qu'elles ont entendu très-souvent le père et la marâtre battre impitoyablement leur fils, à qui ils refusaient les objets de première nécessité. Elle les ont entendus dire plusieurs fois: « Nous le battons tant, petit à petit, que nous le rendrons poitrinaire et qu'il faudra bien qu'il nous débarrasse. »

Le père se borne à nier ces faits; mais M. l'avocat du roi, tout en requérant que l'enfant soit envoyé dans une maison de correction, demande au tribunal acte des réserves qu'il prend pour, s'il y a lieu, poursuivre ultérieurement le père et la belle-mère d'Eugène.

Conformément à ces conclusions, le tribunal ordonne que l'enfant sera détenu pendant quatre ans dans une maison de correction, et donne acte de ses réserves à M. l'avocat du roi.

— Wagner, Beau et Vilain, galopins du faubourg du Temple, trio de balochards, apprentis tricoteurs et pochards, se promenaient à la foire aux jambons le dernier vendredi-saint. Figurez-vous trois estomacs de douze à quinze ans, aiguillés par le plus modeste des régimes, stimulés par l'appétissant aspect des obélisques de jambons, des spirales de boudins, des chapelets des saucisses, de saucissons d'andouillettes, etc.; et que pour les trois galopins ne succombent pas, dites pour eux un Pater de miséricorde en appuyant sur ces mots de l'Oraison dominicale: « Notre père qui êtes aux cieus... donnez-nous quelque chose avec notre pain sec de chaque jour, et ne nous induisez pas en tentation. »

Par malheur, au jour dit personne ne se trouva là pour conjurer le malin esprit et faire tomber à temps les grâces d'en haut sur les pervers: la tentation était trop forte. Beau regarda Vilain, Wagner regarda Beau et Vilain, et les trois amis se comprirent: « Nous en tâterons, saperlotte, parole d'honneur la plus sacrée! Non d'un p'tit bon homme! s'écrièrent-ils tous trois, avec un juron particulier, nous en tortillerons, de la cochonnerie, à l'œil, encore, et au prix de fabrique! »

— A l'ouvrage, dit Beau, le plus affamé des trois.
— Qui touche mouille, répondit Vilain.
— Effectivement, au doigt mouillé la chose, reprit Wagner, l'atné des trois amateurs.

Et ce qui fut dit fut fait; à Wagner échut la corvée; Beau et Vilain se mirent en croisière devant l'étalage d'un digne charcutier de la Meurthe. Wagner courut trois bordées, et à la troisième passe il avait glissé sous son bourgeois un magnifique saucisson de Lyon, fabriqué dans un faubourg de la belle ville de Nancy.

— Part à trois, mèche et méchillon (partage), exclamèrent à la fois Beau et Vilain à la vue du saucisson modèle.

— Part à moi seul, fit une grosse voix à grosse canne et à volumineux favoris noirs, que le trio épouvanté reconnut de suite pour un inspecteur de police.

— Paumés marron mâle le camelotte dans le pied (pris en flagrant délit la marchandise en main), répondit Beau en entendant la grosse voix. Vilain ne dit rien et se prit à pleurer.— Pleurez vos yeux, ajouta la grosse voix, pleurez le péché mortel en question; il est mal de faire ainsi gras en carême aux dépens du paysan. M. le procureur du roi et le respecta le directeur de la Roquette vous feront faire pénitence avec l'ordinaire de l'établissement.

Et les trois galopins s'en allèrent tristement au violon avec l'homme à la grosse voix, qui les consigna sur la feuille de service, y compris le saucisson, corps du délit.

Les trois polissons sont aujourd'hui devant la police correctionnelle. Beau et Vilain y figurent avec les galons de caporal, témoignage évident de leur bonne conduite en prison. Wagner pleure, Beau fond en larmes et Vilain se change en fontaine. C'est un concert de supplications et de sanglots; les pères, les mères, les oncles, les cousins de tous degrés envahissent le prétoire, pleurent et prient à la fois; c'est à fendre le cœur et la tête: le tribunal n'y tient plus, et son jugement renvoie les prévenus de la plainte, en enjoignant aux parents réclamants une plus active surveillance à l'avenir.

Faits divers.

M. le lieutenant-général Lepin est mort à Salins, le 15 de ce mois.

— Hier au matin, à dix heures, ont eu lieu, à la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, les obsèques de M. le contre-amiral Hamelin, directeur-général du dépôt des cartes et plans de la marine.

Les extrémités du drap mortuaire étaient tenues par M. Beauteaux-Beaupré, directeur-adjoint du dépôt, MM. les contre-amiraux Dupoté et Hugon, et M. d'Oysonville, capitaine de vaisseau. Tous les corps de la marine se pressaient à la suite du convoi pour rendre les derniers devoirs à l'officier-général et à l'homme de bien.

M. l'amiral Duperré et M. Beauteaux-Beaupré ont bien voulu autoriser M. Chassériau, historiographe de la marine, à rendre hommage à la mémoire de M. Hamelin. Ce discours a fait une vive impression sur l'auditoire.

— M. Paillard du Cléré père, député de la Mayenne, est en ce moment très-dangereusement malade. Sur les nouvelles inquiétantes reçues hier au matin, M. et Mme de Montalivet sont partis dans l'après-midi pour Laval.

On écrit du Vigan (Gard):

« Un événement terrible a jeté la consternation dans la commune de Saint-Roman de Cordière. Pierre Roque, âgé de quarante-cinq ans, et père de quatre enfants, était en proie à un accès de jalousie qui altérait sa raison. Absent depuis deux ou trois heures, il rentra chez lui le 16 avril, et demanda à sa femme du sucre et un couteau. A peine eut-il l'un et l'autre, qu'il s'élança comme un furieux et blessa mortellement sa femme de deux coups de couteau. Immédiatement après il se frappa lui-même de plusieurs coups à l'estomac et au ventre. Il sauta ensuite par une fenêtre, puis se jeta dans le réservoir de son moulin, d'où il sortit, menaçant de son arme ceux qui voulaient lui enlever. Il perdait beaucoup de sang; sa frénésie se calmant, on se rendit maître de sa personne. Sa malheureuse femme, enceinte de cinq à six mois, a fait une fausse couche et se trouve dans un état désespéré. »

Il paraît que cette jalousie frénétique est une maladie de famille. Le frère de Roque, il y a environ sept à huit ans, se porta aussi contre sa femme, par jalousie, à un attentat non moins affreux; après l'avoir violentée de toute manière, il lui coupa la

moitié de la langue. Pierre Roque a été arrêté et conduit dans les prisons du Vigan. »

— On lit dans le Propagateur de l'Aube, journal de Troyes, du 24 avril:

« Il y a quelques jours à peine, la désolation est entrée dans une pauvre famille du faubourg de Preize. Avant cette époque, elle était heureuse; en peu d'instants, le crime et la mort l'ont presque anéantie. Cinq enfants, trois garçons et deux filles, prenaient place tous les soirs autour du foyer domestique, et de ces cinq enfants trois ont disparu. Il y avait parmi ces derniers une jeune fille qui a causé la mort des deux autres. On sait comment. Devenue mère à l'insu de ses parents, elle avait, dit-on, fait disparaître le fruit d'une liaison coupable, et lorsque son crime fut connu dans la famille, ce ne fut qu'un cri de honte et de désespoir. Le père et la mère voulaient tuer la malheureuse; on les arrêta. Mais deux de ses frères, ouvriers laborieux et honnêtes, devaient bien cruellement la punir. Ils quittèrent, en pleurant, la maison paternelle, et depuis on ne les avait revus que morts. Avant-hier, on retirait de l'eau deux cadavres; c'étaient les leurs. Ils s'étaient noyés, les malheureux, pour ne pas survivre au déshonneur! »

Voilà donc une famille à jamais désolée et perdue. Voilà que pour le crime d'un seul, deux de ses membres se condamnent volontairement à mourir, laissant aux autres le fardeau d'une inconsolable douleur. Ah! c'était là un affreux châtement pour la coupable, un grand et terrible exemple pour tous, et l'on ne devait plus songer qu'à payer à ceux de cette famille qui étaient restés debout au milieu de toutes ces catastrophes, un tribut de la sympathie publique, souvent si féconde en douces et bienfaisantes consolations. Aussi, hier, une foule immense entourait-elle la maison de la famille désolée, et peu d'instants après un convoi funèbre, suivi de M. le maire de Saint-Martin, de ses adjoints et de plusieurs milliers de personnes, traversait silencieusement le faubourg, portant à l'église les dépouilles mortelles des deux malheureux frères.

Arrivé là, on reconnut bientôt que la famille n'avait pas encore épuisé l'amer calice du désespoir. Une dernière douleur lui était réservée, et cette douleur elle devait lui venir de ceux-là mêmes qui ont reçu de Dieu la noble mission de secourir toutes les infortunes et de cicatriser toutes les plaies faites par le malheur. Le curé de Saint-Martin avait consulté ses supérieurs, et, d'après leurs ordres, il avait refusé son ministère à l'inhumation des deux infortunés. Le motif de ce refus, il le disait tout haut, c'était leur suicide.

Alors on s'est passé de l'assistance du prêtre, et cette foule indignée, mais contenue par la présence de son magistrat et par l'imposant caractère d'une cérémonie aussi triste, a fait entrer de force dans l'église les bières qui contenaient les cadavres des deux frères. Puis, toujours en vertu de la même autorité, celle du peuple, les cloches de l'église ont été mises en branle, quoi qu'on ait pu faire pour l'empêcher, et les prières que le prêtre refusait de dire, le peuple les a commencées. La cérémonie s'est faite ainsi; la foule était silencieuse et recueillie, et elle est sortie de l'église comme elle y était entrée, sans agitation, sans tumulte, conduisant au cimetière, sous la direction de son magistrat, les deux pauvres jeunes gens que le désespoir avait fait mourir. Là, l'inhumation a eu lieu, en présence de l'autorité locale.

M. le maire de Saint-Martin a prononcé sur la tombe une allocution paternelle, et chacun s'est retiré paisiblement, rendant hommage à la noble conduite du maire et maudissant l'impitoyable intolérance du clergé. »

— Depuis 1802 jusqu'au 2 mars 1839, il a été exposé au Louvre, 24,510 tableaux, dessins et aquarelles; 2,409 groupes, statues, bustes, statuettes en marbre, pierre, plâtre ou bronze; 318 plans, coupes ou dessins d'architecture; 1,660 planches gravées (parmi lesquelles quelques lithographies); et enfin 467 pierres lithographiées: ce qui forme un ensemble total de 29,364 objets d'arts. La plus nombreuse a été celle de 1831; elle venait après celle de 1827. Depuis 1834 les expositions se succèdent tous les ans.

Extérieur.

ANGLETERRE. — L'extrait suivant du Morning-Post nous paraît assez curieux:

« Rundjeet-Sing a long-temps désiré témoigner au gouverneur-général de l'Inde son douteux attachement. On sait que le puissant souverain de Lahore a une garde attachée à sa personne, que n'égale celle d'aucun souverain du monde: elle se compose d'un corps d'amazones qui, armées d'arcs et de flèches, montent la garde aux portes du palais, et suivent sa majesté partout où elle va. Cette belle garde ayant été le sujet des éloges et des compliments de tous les visiteurs européens qui se sont rendus à Lahore, Rundjeet-Sing n'a pas cru pouvoir mieux agir que de faire présent à lord Auckland de quelques-unes de ces belles amazones. Il a, en conséquence, d'après les dernières nouvelles reçues de l'Inde, fait présenter au gouverneur-général vingt Circassiennes de la plus grande beauté. Nous apprenons que lord Auckland a été émerveillé de la magnificence et surtout de la nature délicate de ce cadeau. Une requête était jointe, toutefois, à ce superbe présent, c'est que S. Exc. enverrait à son puissant allié un médecin aussi habile dans l'art de guérir que les belles Circassiennes le sont dans celui de donner la mort. »

RUSSIE. — On écrit d'Odessa, 1^{er} avril:

« Les lettres d'Anapa et de Tiflis nous apportent des nouvelles d'une haute importance. Elles annoncent que, grâce aux démarches infatigables de M. Bell, les tribus circassiennes des Tchetchentses, des Assètes, des Avariens et des Lesghis indépendants, les Kurdes et les Turkomans se sont concentrés, et ont envoyé aux Abassiens, à Soutcha, une députation pour se concerter avec eux sur les mesures qu'ils doivent prendre en commun afin de donner de l'ensemble, de l'unité et de la vigueur à la guerre qu'ils font depuis si long-temps contre les Russes, et qui, faute d'union et de système, ne leur a pas encore produit d'avantages réels. »

Ceci est déjà beaucoup, mais ces peuples ne veulent pas s'arrêter là; ils ont résolu de se donner un chef, avec le titre de sultan de la Circassie, qui les gouvernerait tous. Quant au choix de ce souverain, les opinions des princes et des ouzelors guerriers sont encore divisées. Les uns, qui comptent beaucoup sur l'insurrection de la Géorgie, désirent avoir pour chef le prince David, un des descendants du roi Héraclius; les autres, qui regardent les Géorgiens comme un peuple efféminé, servile et incapable de combattre, veulent conférer la dignité de sultan à Selim-Giraj, petit-fils de Dewlet-Giraj, dernier khan souverain de la Crimée. Ceux-ci ont le projet de conclure une alliance offensive et défensive avec les Tartares, les Kirgis, les Kalmouks et même avec les Cosaques. Il paraît, en effet, que le prince Selim-Giraj a plus de chances que le prince David, parce qu'il est courageux et qu'il combat déjà depuis long-temps parmi les Circassiens.

Une lettre d'Anapa annonce que M. le général Siemowitch, ancien ambassadeur russe à Téhéran, est entré au service du

shah, avec l'autorisation du czar, et en conservant son grade dans l'armée russe.

On forme à Woroneje un nouveau corps de 30,000 hommes pour l'envoyer en Irinée, et le bruit court que le lieutenant-général Grabbe, commandant en chef de l'armée de la mer Noire, sera remplacé en cette qualité par le lieutenant-général Rejewski qui est dans ce moment sous ses ordres.

Le mécontentement des cosaques du Don est loin d'être apaisé. L'ataman, par intérim, Kolassaf n'a pas encore donné ordre aux troupes de réserve de rentrer dans leurs foyers, de sorte que trente-cinq mille cavaliers sont toujours sous les armes. L'empereur voudrait punir les cosaques du Don de leur résistance à ses ordres, mais il ne l'ose pas, dans la crainte de faire naître parmi eux une révolution qui, sans nul doute, finirait mal pour lui, en s'étendant peu à peu à tous les divers peuples qui habitent le vaste sol de l'empire russe.

Nous lisons dans une lettre écrite de la baie de Campêche, 18 mars :

« La moitié des bâtiments qui étaient ici ont appareillé pour la Vera-Cruz ; toutes les difficultés étant levées, il va se trouver dans ce port une trentaine de voiles. On a déjà apporté des piastres de chargement.

« Deux bâtiments de guerre anglais viennent de jeter l'ancre dans la baie ; un autre est au mouillage près de Vittoria, venant de la Havane.

« Les marchands et courtiers français qui avaient été maltraités et emprisonnés à San-Francisco sont en liberté ; ils ont envoyé une requête pour l'indemnité de leurs pertes.

« On parle beaucoup à terre des progrès du parti fédéraliste opposé au gouvernement mexicain, non-seulement à Merida et du côté d'Homduras, mais dans presque toute la province de Tabasco. Il y a déjà de nombreuses voies de fait.

« Il va s'organiser une association pour l'exploitation par des moyens chimiques du bois de teinture, de sorte que le volume de la matière tinctoriale à porter en Europe sera réduit des 99/100^e. De grands propriétaires s'arrangent avec des capitalistes de Mexico pour cette affaire, qui ne sera pas bonne pour la marine.

« Un brick anglais qui avait échoué sur la côte S.-E. ayant été pillé par les Mexicains, les réclamations ont été envoyées sur-le-champ. Les Anglais sauront bien se faire payer.

— On lit dans la correspondance parisienne du Times :

« Je viens de voir Hussein-Pacha, l'envoyé de Perse, sorti de chez lord Greenville de très-mauvaise humeur. Vous n'ignorez pas, sans doute, que le gouvernement anglais avait recommandé à ses ambassadeurs à Vienne et à Paris de recevoir très-froidement cet envoyé.

« Le gouvernement français avait été en même temps prévenu par lord Palmerston que Hussein-Pacha ne serait pas reçu à la cour d'Angleterre ; mais que Louis-Philippe pourrait agir à son égard comme il le jugerait convenable. »

PORTUGAL. — La reine dona Maria est bien embarrassée. La chambre est divisée en trois partis qui se balancent : les ordoiros, les ultras et les charlistes.

On croit que le prochain cabinet sera un ministère de coalition. Des dissentiments religieux existent en Portugal, où ils prennent chaque jour plus d'intensité. Ces dissentiments ont trait plus particulièrement à la juridiction ecclésiastique. Les schismatiques, comme on les appelle, refusent de reconnaître l'autorité des évêques nommés par le gouvernement en remplacement de ceux qui avaient émigré avec D. Miguel.

Le pape n'a pas confirmé cette nomination de prélats. Les non-conformistes célèbrent maintenant le service divin en secret, comme les premiers chrétiens de la Rome païenne.

La police d'Agoano a découvert près d'Oporto une maison dans laquelle un vaste appartement avait été converti en chapelle. Plusieurs prêtres officiaient en présence d'une affluente considérable de fidèles. On s'est aperçu de cette circonstance en voyant l'église paroissiale déserte presque tous les dimanches. La police s'est emparée des prêtres qui officiaient, d'un certain nombre de fidèles, et surtout des ornements et des vases d'argent qui ont une grande valeur.

ITALIE. — On écrit de Rome, 13 avril : « Depuis hier, toute la ville s'entretient de don Miguel qui, se trouvant à la chasse dans le voisinage de Nettuno, a été assailli et pillé par six individus déguisés. Sa suite, le cocher de a voiture et une domestique furent saisis d'effroi à l'approche des brigands ; mais le prince se défendit courageusement jusqu'au moment où, écrasé par le nombre, il tomba après avoir reçu une blessure au cou. Les brigands n'ont trouvé sur lui que quelques écus et une montre d'argent ; ils ont pris à ses domestiques de l'or et des montres d'or. Ils ont pris en outre le fusil de chasse de don Miguel, qui est excellent.

« La police est sur la trace de ces bandits. Plût à Dieu que les brigands italiens ne commissent jamais de plus mauvaises actions ! »

BELGIQUE. — BRUXELLES, 24 avril. — On assure que le roi et la reine des Belges partiront dans quelques jours pour Paris, afin d'assister au baptême du comte de Paris. Les deux portefeuilles vacants sont toujours ceux de la justice et de l'intérieur. A qui seront-ils confiés ? C'est encore un mystère ; cependant chaque jour qui s'écoule offre une chance de plus à MM. Lebeau et Rogier.

Si, comme on l'annonce, les chambres doivent se réunir le 2, il est temps que le *Moniteur* l'annonce, car, selon l'usage, les membres doivent être avertis au moins huit jours à l'avance.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'informer les personnes qui m'ont honoré de leur souscription à la *satire de mœurs* que je publie depuis plus d'une année sous le titre *Némésis incorruptible*, que, me trouvant désormais assujéti au timbre par suite d'une décision particulière de l'administration du fisc, ma publication, d'*hebdomadaire* qu'elle était, devient mensuelle.

Mais afin que mes souscripteurs reçoivent dans le même espace de temps le même nombre de satires que par le passé, les livraisons qui n'étaient que d'une feuille in-4^o seront dorénavant de quatre feuilles, et contiendront de 750 à 800 vers.

La première de ces livraisons, composée des 6^e, 7^e, 8^e et 9^e feuilles du 2^e volume, paraîtra le 1^{er} mai prochain, et les suivantes le 1^{er} de chaque mois régulièrement, jusqu'à la 52^e feuille qui doit compléter l'ouvrage.

Agréez, je vous prie, l'expression de mes civilités respectueuses, J.-F. DESTIGNY, auteur de la *Némésis incorruptible*.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 avril, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

M. LOUIS DURR, professeur, ouvrira un cours d'allemand le 1^{er} mai. On trouve chez lui, rue des Forces, n^o 2, près de la place de la Fromagerie, le Recueil des racines de la langue allemande par Ch. Leuk.

BOURSE DE PARIS DU 26 AVRIL.

La bourse n'offre d'intérêt que par la ferme tenue des fonds.

Cinq pour cent	110 85	110 85	110 85	110 85
Quatre pour cent	101 70			
Trois pour cent	81 50	81 50	81 50	81 50
Rentes de Naples	101 65	101 65	101 65	101 65
Actions de la banque	2700			

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 28 avril 1839. — Deuxième début de M. Lambert, 2^e basse, et troisième de M^{me} Finart, 1^{re} danseuse noble. — 1^o LE POSTILLON de LONDRE, opéra. — 2^o LA BELLE AU BOIS DORMANT, ballet. — Six heures.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 27 AVRIL.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000 700	1,000 750	Juin et Déc.	Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux,		1,850
4,500 450 500 220	1,000 2,000 2,000 2,000	par trimestre. Idem. Idem.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée, Pont Seguin, Pont de l'Île-Barbe, Pont et gare de Vaise	1,005 2,265 1,700 1,500	
1,800 1,740 1,500	1,000 600 1,000	Juin et Déc.	Eclair. gaz (Turin), Eclairageau gaz, C ^e Perrache,	790 2,150	
500	750		Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	950	
1,000 350 3,000	700 600 750		Eclair. gaz, St-Etie., Eclair. au gaz Gren., Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	1,165 1,075 750	
400 320 180	700 5,000 2,000	Décembre. Idem.	Eclair. gaz (Dijon), Bat. à vap. de Lyon à Arles, Paq. à vapr (Lyon à Chalon),	" 8,200 "	
154	5,000	Idem.	Gondoles à vapr sur Saône, marc.,	5,000	
500 500 400 800	4,000 10,000 1,000	Juin et Déc.	Soc. lyon. bat. à vap. Fonderies (Loi. Is.), Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	4,480 50,000 1,200	
2,200		Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
240	5,000	par an.	Moulins à vapr de Perrache,	5,000	
	1,000	Juin et Déc.	C ^e génér. mines de Rive-de-Gier,	1,000	
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	"	
1,500	800	Juin et Déc.	Min. Grang. et Cul., C ^e des mines del'Un.	800	
4,000		Juin et Déc.	C ^e des mines Thiol.,	600	

Feuille d'Annonces.

NÉMÉSIS INCORRUPTIBLE.

Bureau central, chez l'auteur, rue du Vieux-Colombier, n^o 27. — Prix de la souscription : le 2^e volume composé de 52 feuilles, 25 fr. ; 26 feuilles, 14 fr. ; 13 feuilles, 8 fr. — 5 fr. de plus par chaque année pour les départements. — Le 1^{er} volume broché, 30 fr. pour les non-souscripteurs.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n^o 49.

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL ET GRAMMATICAL des dictionnaires français, extrait et complément de tous les dictionnaires anciens et modernes les plus célèbres, par Napoléon Landais, auteur de la Grammaire Générale, résumé de toutes les grammaires françaises. — 2 forts vol. grand in-4^o. — Paris, 1839, 4^e édition. — Prix, br. : 26 fr.

ÉLÉMENTS DE GÉOLOGIE PURE ET APPLIQUÉE, ou résumé d'un cours de géologie descriptive, spéculative, industrielle et comparative, par A. Rivière, professeur de sciences physiques à l'Université et de géologie à l'Athénée royal de Paris, membre ou correspondant de diverses sociétés savantes nationales et étrangères. — 1 fort vol. in-8^o, orné de planches coloriées. — Paris, 1839. — Prix, br. : 12 fr.

TRAITÉ DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ tiré de la houille, des bitumes, des lignites, de la tourbe, des huiles, des résines, des graisses ; précédé d'un examen approfondi de la teneur de ces combustibles en hydrogène et en carbone, de leur comparaison sous le point de vue des facultés illuminantes, et du tableau statistique de la production en France à l'époque du 1^{er} janvier 1838 ; par M. Pelouze père, inspecteur des appareils pour la compagnie anglaise Manby Wilson, établie à Paris, et revu, quant aux principes théoriques et l'analyse des matières, par M. Pelouze fils, professeur de chimie à l'École polytechnique, membre de l'Académie des Sciences. — Deux forts volumes in-8^o, dont un atlas de 24 planches. — Paris et Lyon, 1839. — Prix, br. : 12 fr. (392)

ANNONCES DIVERSES.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours : à Villefranche, chez M^{me} veuve Grobert, etc. ; à Mâcon, chez M. Pachon ; à Chalons, chez M^{me} veuve Grosperre.

Le dépôt de la PÂTE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n^o 30. — L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. — M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité. (2074)

(6494) A VENDRE. — Fonds de café situé sur une promenade des plus fréquentées dans la belle saison. S'adresser à M. Duthion, rue Gentil, n^o 28.

(6195) MESSAGERIES.

A dater du 25 courant, il partira tous les jours, à sept heures du soir, du bureau de MM. Monestier et Ce, port des Cordeliers, n^o 57, une voiture pour Bourg, Lons-le-Saunier et Besançon. Les voitures pour Belley, Ambérieux, Lagnieu, Nantua et Poncin continuent à partir du même bureau.

MIGRAINE ET SURDITÉ.

On lit dans les journaux de Paris : « M^{me} veuve CHARTIER, rentière, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) ; M. MATRAS, propriétaire, à Bussy (Aisne) ; M^{me} DELONIS, le mari employé chez le roi, rue de Sévres, 38, migrainiques au dernier degré ; M^{me} CLAUDE mère, rue du Puits, 7 ; M. le colonel MERAT, rue Gaudot-Mauroy, 38 ; la fille de chambre de M^{me} Hurel, rue de Babylone, 27 ; M. BOUCHÉ, à Seroy, près Sens, etc., atteints de surdité des plus invétérées, viennent encore d'être guéris par le traitement du docteur MÈNE (Maurice). » Sa brochure, 3^e édition, contient ses découvertes et les documents pour se guérir soi-même de l'une et de l'autre affection. — Prix de cet ouvrage : 1 fr. 65 c. — Dépôt chez M. Aguetant, rue St-Côme. (853)

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (2031)

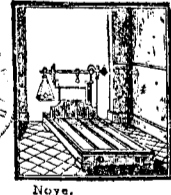
MAUX DE DENTS NAPOLÉON.
Guéris par l'**EAU DE DOMEARA** fr. 75 c. le flacon.
Cette Eau, autorisée par ord. royal, calme subitement et la plus vive douleur, et détruit la carie (sans être désagréable). La vogue dont elle jouit atteste son efficacité.

Dépôts aux pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux, et André, place des Célestins, à Lyon ; Michel, à Tarare ; Batillat, à Villefranche. (854-5695)

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,
RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,
Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, à Lyon. (2066)

NOUVEAU BREVET.

Perfectionnement et réduction de prix.



BALANCES-BASCULES
A l'usage des magasins, et pour le pesage des voitures, pour poids publics.

Solidité, précision, garanties.

POIDS ET MESURES nouveau système décimal

BÉRANGER ET C^{ie},
Balanciers brevetés, à Lyon.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie du virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dans le détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. (2027)